

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS494

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. A l'alinéa 56, substituer aux mots : "pour l'emploi, la formation et ",

les mots:

"de l'emploi, de la formation et de".

II. En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 76.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rectification d'une erreur de dénomination.